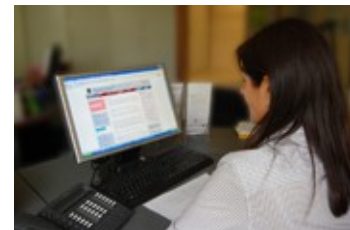


Rapport Freyssinet : un bilan des recommandations 7 ans après

Cnis – 29 avril 2014



Le « rapport Freyssinet »

« Le Conseil se félicite des avancées **significatives** consécutives aux propositions du rapport de son groupe de travail « niveaux de vie et inégalités sociales » (2006). Il recommande **un diagnostic détaillé de cette question tenant compte du contexte actuel.** »

Cnis - Réunion plénière du 30 janvier, avis n° 7 de la commission "Démographie questions sociales"

« Rapport Freyssinet » :

- de novembre 2006 à novembre 2007
- groupe de travail de 74 membres
- 60 propositions

Approche retenue :

- Prendre en compte les attentes des acteurs sociaux, des acteurs locaux, des chercheurs
- Se centrer sur les inégalités/diagnostics/résultats
- Se fonder sur une conception multidimensionnelle des inégalités
- Viser la construction d'un système d'information

12 priorités pour la statistique publique

12 propositions prioritaires pour une information sur les inégalités sociales

- 1 – Créer un système cohérent, avec un « point d'entrée unique » + rapport annuel
- 2 – Diffuser des « indicateurs de base »
- 3 – Fournir (*unité centrale de gestion*) l'information la plus riche possible au niveau local
- 4 – Concilier concepts et nomenclatures européens et nationaux
- 5 – Ventiler systématiquement par CS/Type ménage/situation d'emploi
- 6 – Construire des indicateurs de trajectoire
- 7 – Réduire la sous-évaluation du patrimoine et de ses revenus
- 8 – Une ERFS plus rapidement disponible et avec des prestations réelles
- 9 – Connecter DADS, FPE et fichiers d'indemnisation du chômage
- 10 – Couvrir les ménages en institution, en logement précaire
- 11 – Publier des indices de prix catégoriels
- 12 – Calendrier de suivi et d'évaluation des recommandations + 1er rapport douze mois après l'adoption par le Cnis du rapport.

Un degré substantiel de mise en œuvre

Sur les 12 priorités :

/// = Fait

/// = L'essentiel reste à faire

/// = En partie / en cours

/// = Non traité

- 1 - Créer un système cohérent, avec un « point d'entrée unique » + rapport annuel
- 2 – Diffuser des « indicateurs de base »
- 3 – Fournir (*unité centrale de gestion*) l'information la plus riche possible au niveau local
- 4 – Concilier concepts et nomenclatures européens et nationaux
- 5 – Ventiler systématiquement par CS/Type ménage/situation d'emploi
- 6 – Construire des indicateurs de trajectoire
- 7 – Réduire la sous-évaluation du patrimoine et de ses revenus
- 8 – Une ERFS plus rapidement disponible et avec des prestations réelles
- 9 – Connecter DADS, FPE et fichiers d'indemnisation du chômage
- 10 – Couvrir les ménages en institution, en logement précaire
- 11 – Publier des indices de prix catégoriels
- 12 – Calendrier de suivi et d'évaluation des recommandations + 1er rapport douze mois après l'adoption par le Cnis du rapport.

Sur les 60 propositions :

/// = 34

/// = 15

/// = 10

/// = 1

Les chantiers restants les plus difficiles

- 1 – La fraîcheur des informations de niveau de vie
- 2 – Les inégalités de patrimoine
- 3 – Les trajectoires (niveau de vie, patrimoine)
- 4 – Le logement précaire (au niveau local), certaines communautés